



Menace de saisie bancaire suite a rib prété

Par **gouin pascale**, le **05/03/2009** à **10:45**

mon fils de 28 ans m a demandé en janvier de lui preter un relevé d identité bancaire de mon compte courant (la poste) ceci afin qu il puisse y percevoir des versements assedic et caf .pour l aider je lui ai prété il s avère que ce compte a été retrouvé par ses créanciers il a en effet de nombreuses dettes ce que je ne savais pas .un de ces créanciers le trésor public menace de faire une saisie sur compte bancaire .hors sur ce compte ne se trouve que des versments qui m appartiennent .il a aussi donné son adresse chez moi .depuis nous sommes en mauvais termes que puis je faire pour que cela n arrive pas .j ai ce compte depuis 25 ans .merci

Par **superve**, le **11/03/2009** à **13:24**

Bonjour

si vous êtes seule titulaire du compte bancaire, les créanciers de votre fils ne **POURRONT** matériellement pas le saisir. Soyez tranquille.

Concernant la saisie des meubles, même chose, surtout si votre fils ne vit plus chez vous.

Bien cordialement.